



COMMUNE DE BERMONT

10 Grande Rue 90400 Bermont Tél. 03 84 56 00 21 - mail : mairie@bermont.fr

Arrêté portant réglementation de la circulation route de la Chapelle à l'occasion du vide grenier le 14 mai 2026

N° 2026/15

Le Maire de la commune de Bermont,

VU

- Les articles L2213-1, L2213-2, L2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Route, article R.610-5 ;
- La demande de l'association BERMONTFORT en date du 6 mai 2026 relative au vide grenier du 14 mai 2026 au Fort de Bermont ;
- Considérant qu'il importe de faciliter et sécuriser la manifestation prévue en ce lieu et à proximité.

ARRETE

Article premier :

Le 14 mai 2026 de 7 heures à 17 heures, la circulation se fera en sens unique de la rue du Fort jusqu'à la chapelle notre Dame du Chêne. Une déviation sera mise en place par le village de Dorans.

Article 2 :

La signalisation sera effectuée par l'organisateur du vide grenier.

Article 3 :

Monsieur le Maire, Madame la Secrétaire de Mairie de la Commune de Bermont, Monsieur le chef de la Brigade de Gendarmerie, les Gardes Nature sont, chacun pour ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les formes habituelles.

Fait à Bermont, le 6 mai 2026

Le Maire,

Pascal GROSJEAN



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe l'intéressé(e) qu'il (elle) peut le contester devant le Tribunal Administratif de BESANCON dans un délai de 2 mois à partir de la date de notification.